

Communiqué

Consultations prébudgétaires : Des groupes réclament une hausse de la taxe-tabac, des investissements en prévention et en cessation, et plus d'outils pour contrer les ventes illégales de produits de vapotage

Montréal, le 26 février 2026 — Dans la foulée des [consultations prébudgétaires](#) du **ministère des Finances**, plusieurs groupes de lutte contre le tabagisme s'unissent pour réitérer leur demande d'investir une minuscule proportion des retombées financières découlant de l'[entente](#) mettant fin aux litiges-tabac (incluant celui du [Québec](#)) dans le budget de lutte contre le tabac et la prévention du vapotage. Les groupes demandent également que le gouvernement [maintienne sa politique](#) de taxation.

C'est dans le cadre des consultations prébudgétaires que la [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac \(CQCT\)](#), le [Conseil québécois sur le tabac et la santé \(CQTS\)](#), la [Société canadienne du cancer \(SCC\)](#) et [Cœur + AVC](#) ont déposé des mémoires en ce sens. Leurs demandes sont également endossées par l'[Association pulmonaire du Québec](#) et [Capsana](#).

« *Le tabac continue de tuer plus de 36 fumeurs québécois chaque jour — toujours la première cause de maladies et de décès évitables au Québec. En même temps, la crise du vapotage chez les jeunes persiste, avec le quart des élèves du 5^e secondaire qui vapotent. Pendant ce temps, en vertu de l'entente négociée par les provinces, le Québec s'apprête à récolter plusieurs milliards de dollars qui proviendront de la vente future de produits du tabac, soit les futures victimes de l'industrie,* » commente **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la CQCT**.

« *Ces mêmes provinces ont cru bon d'exclure de l'entente toute mesure pouvant empêcher le recrutement de nouvelles clientèles, prétextant que de telles interventions découlent de leur responsabilité. En imposant aucune mesure de réduction du tabagisme ou de vapotage chez les jeunes à travers l'entente, le gouvernement du Québec ne se retrouve-t-il pas avec une obligation morale de dédier au moins une fraction des sommes pour accélérer la baisse du tabagisme et mieux protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine? À défaut de cela, on peut se demander s'il est éthique pour le gouvernement d'avoir signé cette entente qui compte sur la souffrance et le tabagisme de générations futures pour recouvrir les frais médicaux encourus par les fumeurs du passé,* » renchérit la **porte-parole**.

1) **Bonifier les investissements**

« *L'arrivée du vapotage et du commerce illégal en ligne a provoqué de nouvelles problématiques d'envergure qui nécessitent à eux seuls des ressources considérables et des mesures correctrices. Au cours des dernières années, les ressources dédiées à la lutte contre le tabagisme ont été grugées par l'arrivée des produits de vapotage dont l'encadrement nécessite des interventions majeures,* » explique **Jacques Gauthier, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé**. « *Il est clair qu'il existe un besoin criant pour du financement additionnel et récurrent, de même que de nouvelles mesures pour mieux encadrer le tabac et les produits du vapotage, en plus de contrer le commerce illégal de ces produits.* »

Le récent rapport sur la mise en œuvre de la Loi (MSSS, 2025) appelle à la mise en place de nouvelles ressources en cyberenquête et de licences de détail, alors que la nouvelle Stratégie nationale de prévention 2025-2035 rappelle la pertinence d'élargir l'aide offerte aux fumeurs cherchant à mettre fin à leur dépendance.

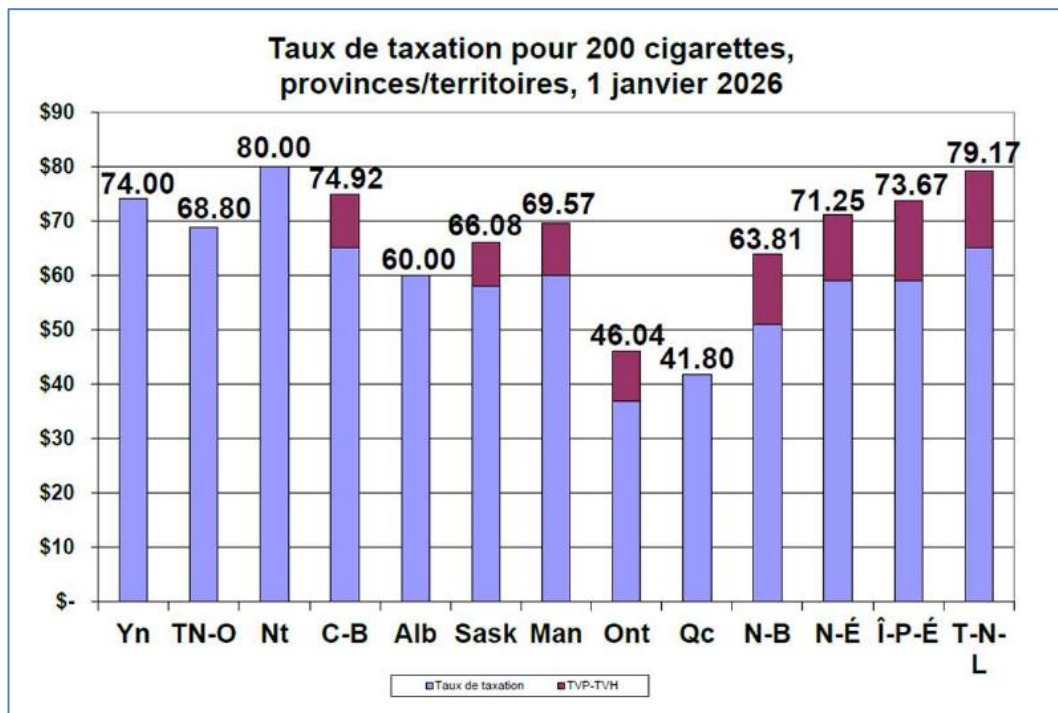
C'est pourquoi les groupes font appel au gouvernement du Québec afin que, sur les 6,6 milliards de dollars que la province encaissera en vertu de l'entente, 30 millions par année soient alloués à la modernisation des outils législatifs, à la bonification des interventions en matière de lutte contre le tabac et le vapotage chez les jeunes, à l'amélioration de l'accès aux aides à la cessation, et à l'instauration de meilleurs outils pour lutter contre le marché illégal des produits de vapotage.

2) Maintenir la politique de la taxation

Il y a trois ans, soit le 8 février 2023, le gouvernement du Québec annonçait la première hausse de sa taxe-tabac en neuf ans, soit de 8 \$ la cartouche. À l'époque, les groupes (CQCT, CQTS, SCC) avaient félicité le ministre des Finances, tout en rappelant qu'il ne s'agissait qu'un début. Or, cette importante hausse a été suivie par deux hausses modestes de seulement 2,00 \$ chacune, le 12 mars 2024 et le 6 janvier 2025. Pourtant, hausser la taxe-tabac représente la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme. Étant donné la contrebande de cigarettes, qui est stable à 10 % depuis plusieurs années, le contexte est tout à fait approprié pour une prochaine hausse substantielle.

« Les grands cigarettiers exploitent la faiblesse des hausses de taxes, c'est-à-dire lorsqu'elles sont rares et modestes, pour augmenter leurs propres prix et accaparer eux-mêmes la marge disponible. Dans un contexte où les prix pour l'ensemble des biens augmentent, il nous semble insensé de ne pas taxer davantage le produit le plus mortel sur le marché. Une prochaine hausse de 4,24 \$ permettrait au Québec d'enfin rattraper le taux de taxation de l'Ontario, soit la province avec le deuxième plus bas taux de taxation au pays, tout en encourageant des milliers de fumeurs à arrêter, » ajoute Marc-André Parenteau, directeur, Politiques et systèmes de santé de Cœur + AVC.

Selon les calculs des groupes, une hausse immédiate de 4,24 \$ la cartouche devrait rapporter entre 65 M\$ et 80 M\$ de revenus supplémentaires et réduire le nombre de fumeurs de plusieurs milliers (estimé à 5 900).



3) Instaurer une équipe ACCES Vapotage pour contrer le marché illégal de produits vapotage

« L'industrie et les commerçants se plaignent du commerce illégal et des mesures imparfaites. Or, la réponse ne consiste pas à réduire les investissements ou les efforts gouvernementaux contre le tabagisme et le vapotage chez les jeunes, mais plutôt à bonifier l'encadrement de ces produits, à améliorer les outils des inspecteurs et policiers, et à augmenter les ressources pour assurer une surveillance accrue et des enquêtes les plus efficaces, » commente **David Raynaud, gestionnaire principal de l'équipe de Défense de l'intérêt public de la Société canadienne du cancer.**

- 30 -

Information :

- Flory Doucas, porte-parole, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, fdoucas@cqct.qc.ca, 514 515-6780
- Jacques Gauthier, directeur général, Conseil québécois sur le tabac et la santé, aprevost@cqts.qc.ca, 514 887-5929
- Fatou Thiam, gestionnaire des communications pour le Québec et le Canada Francophone, Société canadienne du cancer, Fatou.Thiam@cancer.ca, 514 229-0671
- Maryse Bégin, gestionnaire, Communications, Québec et Canada francophone, Cœur + AVC, maryse.begin@coeuretavc.ca, 514 669-6297